

**Déclaration relative aux  
principales incidences négatives  
des décisions d'investissement sur  
les facteurs de durabilité  
(SFDR Entity Disclosure)  
2022**

---

## Acteur des marchés financiers

ETHIAS SA/NV - 549300WG3JO935L6QD56

---

### Résumé

ETHIAS SA/NV (LEI : 549300WG3JO935L6QD56) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de ETHIAS SA/NV.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Ethias a développé plusieurs cadres visant à capter les PAI pertinentes pour chaque type d'émetteurs. Ethias surveille chaque trimestre le score ESG global et les émissions de CO2 de ses participations mondiales ainsi que certains indicateurs liés au climat et à la gouvernance.

Pour les classes d'actifs alternatives, les PAI sont spécifiques aux sous-classes d'actifs concernées. Par exemple, pour les actifs immobiliers, Ethias évalue des indicateurs tels que l'efficacité énergétique et les émissions de carbone, et lorsqu'Ethias dispose d'un contrôle de gestion, des plans spécifiques au niveau des actifs sont élaborés pour répondre à ces indicateurs.

En mai 2021, Ethias a validé (à travers sa politique d'investissement durable et responsable) son engagement à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard pour l'ensemble de ses actifs.

---

### Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

**Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés**

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante		
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT</b>							
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	73.806	pas d'application	tonnes couverture 15%		
		Émissions de GES de niveau 2	24.633	pas d'application			
		Émissions de GES de niveau 3	468.775	pas d'application			
		Émissions totales de GES	567.214	pas d'application			
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	34,29	pas d'application	tonnes/Mio€ EVIC couverture 15%		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	161,36	pas d'application	tonnes/Mio€ REVENUE couverture 20%		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	1,09	pas d'application	% couverture 1%		
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	11,77	pas d'application	% couverture 18%		
	Émissions de gaz à effet de serre	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - SECTEUR A	0,00	pas d'application		GWh/Mio€ REVENUE couverture 7%
			Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - SECTEUR B	0,00	pas d'application		
Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - SECTEUR C			0,01	pas d'application			
Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - SECTEUR D			0,03	pas d'application			
Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - SECTEUR E			0,00	pas d'application			
Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - SECTEUR F			0,00	pas d'application			
Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - SECTEUR G			0,00	pas d'application			
Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - SECTEUR H			0,00	pas d'application			
Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - SECTEUR L			0,01	pas d'application			
Biodiversité			7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,11	pas d'application	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,20	pas d'application	tonnes/Mio€ EVIC couverture 1%	suivi trimestriel indirect via la notation ESG signataire de UNPSI et UNGC	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	28,30	pas d'application	tonnes/Mio€ EVIC couverture 6%	suivi trimestriel indirect via la notation ESG signataire de UNPSI et UNGC	

**Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés**

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00	pas d'application	% couverture 21%	suivi trimestriel indirect via la notation ESG signataire de UNGC, UNGPBHRs, ILO, UNPRI et UNPSI suivi trimestriel du ratio de mixité au sein des organes de gouvernance PAI n°10 et n°12 à n°14 repris dans la politique "ESG Integration (& Positive Screening)" repris dans la politique d'exclusion
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	9,45	pas d'application	% couverture 21%	
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,73	pas d'application	% couverture 3%	
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	11,00	pas d'application	% couverture 18%	
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00	pas d'application	% couverture 21%	

**Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux**

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	72,09	pas d'application	tonnes/Mio€ GDP couverture 29%	suivi trimestriel indirect via la notation ESG signataire de UNGC, UNPRI, UNPSI, SBTi et BACA repris dans la politique "ESG Integration (& Positive Screening)" repris dans la politique d'exclusion
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0	pas d'application	nombre de pays couverture 29%	suivi trimestriel indirect via la notation ESG signataire de UNGC, UNGPBHRs, ILO, UNPRI et UNPSI repris dans la politique "ESG Integration (& Positive Screening)" repris dans la politique d'exclusion

**Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers**

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	données non disponibles	pas d'application		repris dans la politique "ESG Integration (& Positive Screening)" signataire de UNPRI et UNPSI
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	données non disponibles	pas d'application	indicateur en cours de construction (de type certification BREEAM ou WELL)	repris dans la politique "ESG Integration (& Positive Screening)" signataire de UNPRI et UNPSI

**Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	6,59	pas d'application	% couverture 20%	suivi trimestriel indirect via la notation ESG signataire de UNGC, UNPRI, UNPSI, SBTi, BACA et Climate Action 100+ repris dans la politique d'exclusion SDG "lutter contre le changement climatique" suivi de près par Ethias
Social	18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalités économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)	8,92	pas d'application	GINI Index (%) couverture 29%	suivi trimestriel indirect via la notation ESG signataire de UNPSI et UNGC SDG "éliminer la pauvreté" suivi de près par Ethias

Les deux PAI supplémentaires (un PAI de type E (émissions - n°4) et un PAI de type S (social - n°18)) ont été choisis car en lien avec deux des six Sustainable Development Goals (SDG) identifiés par Ethias dans son rapport annuel 2022, comme étant ceux où elle estime avoir un potentiel d'impact réel dans la société, à savoir :

- lutter contre le changement climatique (-> PAI supplémentaire de type E ci-avant) ;
- éliminer la pauvreté (-> PAI supplémentaire de type S ci-avant) ;
- promouvoir la santé pour tous ;
- créer des villes et communautés plus durables ;
- adopter des modes de production et de consommation plus durables ;
- promouvoir et encourager toute forme de collaboration.

---

## Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Comme le souligne la directive européenne sur le reporting non-financier (2014/95/UE), un grand nombre de facteurs ESG peuvent être analysés sous deux angles complémentaires, à savoir la double matérialité des facteurs ESG :

- » impact sur le développement, la performance ou la position d'une entreprise, ainsi que sur la valeur financière d'un investissement au sens large (matérialité « financière ») ;
- » impacts externes des activités de l'entreprise ou de l'investissement sur les enjeux ESG (matérialité « environnementale, sociale et de gouvernance »).

Les politiques et processus d'investissement durable et responsable d'Ethias répondent à ces deux impacts.

## Politique d'exclusion, notation ESG et politique "ESG Integration & Positive Screening"

En ce qui concerne les investissements qu'elle gère Ethias utilise une approche des risques de durabilité découlant de l'intégration de critères ESG dans ses processus d'investissement. Elle a mis en place un cadre d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement basé sur des facteurs de durabilité. Ce cadre s'appuie notamment sur :

- » des politiques d'exclusions sectorielles et normatives (approuvées le 21/11/2022 et mises en œuvre par l'Asset Management) :
  - elles sont l'un des piliers de l'approche d'Ethias en matière de risques de durabilité et d'incidences négatives principales (PAI) ;*
  - les listes d'exclusion sont basées sur des données fournies par des prestataires tiers et visent à permettre à Ethias d'exclure des investissements envisagés les actifs exposés à des risques de durabilité importants ou susceptibles d'avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité ;*
  - nos politiques d'exclusions se concentrent sur les facteurs ESG suivants :*
    - » *Environnement – « E » : climat (extraction de charbon thermique ; extraction de pétrole et de gaz non conventionnels ; extraction de pétrole et de gaz conventionnels ; production d'électricité non durable)*
    - » *Social – « S » : santé (production ou distribution du tabac) et droits humains (violations du Pacte Mondial des Nations Unies (« UNGC ») ; fabrication, usage, maintenance et distribution d'armes controversées)*
    - » *Gouvernance - « G » : éthique des affaires (violation de l'UNGC)*
- » des méthodologies de notation ESG ;
- » une politique "ESG Integration & Positive Screening" (approuvée le 24/05/2023 et mise en œuvre par l'Asset Management) :
  - l'ESG Integration consiste en l'inclusion explicite et systématique des questions ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement, ce qui est un « must-have » pour le label Towards Sustainability (TS) ;*

*les règles d'intégration d'Ethias sont conformes à TS et prennent en compte, outre la notation ESG :*

- *pour les obligations étatiques, les PAI obligatoires n°15 (gaz à effet de serre) et n°16 (violations de normes sociales) ;*
- *pour les obligations et actions d'entreprises, les PAI obligatoires n°1 à n°3 (gaz à effet de serre), n°10 (UNGC et OCDE), n°12 à n°13 (hommes versus femmes) et n°14 (armes controversées) ;*
- *pour l'immobilier, les PAI obligatoires n°17 (combustibles fossiles) et n°18 (inefficacité énergétique).*

## Méthodologie

L'un des défis auxquels sont confrontés les sociétés d'assurances lors de l'intégration des risques de durabilité ou des principales incidences négatives dans leur processus d'investissement est la disponibilité limitée des données pertinentes à cette fin : ces données ne sont pas encore systématiquement divulguées par les émetteurs ou, lorsqu'elles sont communiquées par les émetteurs, peuvent être incomplètes ou suivre diverses méthodologies.

La plupart des informations utilisées pour établir les listes d'exclusions ou déterminer les facteurs ESG se basent sur des données historiques, qui peuvent ne pas être complètes ou exactes ou ne pas refléter pleinement la performance ou les risques ESG futurs des investissements.

Les méthodologies des politiques appliquées par Ethias sont régulièrement mises à jour afin de tenir compte des changements dans la disponibilité des données ou des méthodologies utilisées par les émetteurs pour publier des informations ESG, mais rien ne garantit que ces méthodologies ESG réussiront à capter tous les facteurs ESG.

Pour les entreprises émettrices cotées, nous utilisons les données ESG brutes des fournisseurs de recherche ESG.

Pour les émetteurs souverains, en plus des données ESG brutes des fournisseurs de recherche ESG, nous nous appuyons sur les indicateurs ESG publiés par des sources internationales reconnues.

Pour les classes d'actifs alternatives, Ethias est souvent confrontée à un manque important de données fiables, accessibles et pertinentes sur de nombreux marchés. Ethias vise alors à limiter le risque de durabilité lors du processus de due diligence effectué préalablement à chaque investissement.

## Identification et hiérarchisation des PAI

Suivant le principe de double matérialité, Ethias utilise les politiques et les méthodologies ESG susmentionnées pour gérer les principales incidences négatives (PAI) de ses investissements.

Les exclusions sectorielles sont liées à des secteurs d'activités spécifiques qui ont été identifiés comme ayant certains des PAI les plus graves, comme l'impact du charbon et des sables bitumineux sur les émissions de carbone. Ces exclusions sectorielles constituent la priorité la plus élevée pour éviter les principales incidences négatives.

Les PAI sont généralement identifiées et évaluées au moyen de facteurs ESG tels que les émissions de carbone ou le respect des droits de l'homme et du travail. Ethias collecte des données relatives à ces facteurs ESG auprès d'un fournisseur de données et de sources de données publiques.

Toutefois, ces données sur les facteurs ESG ne sont pas largement disponibles pour certaines classes d'actifs comme les actifs non cotés.

Bien que notre capacité à évaluer de manière significative ces impacts soit limitée par une absence ou une disponibilité et une qualité limitées d'informations, de données et d'indicateurs pour certaines classes d'actifs alternatives, Ethias continuera à développer ces processus afin de recueillir, le cas échéant, des informations et des données sur les principales incidences négatives des investissements.

Pour les émetteurs privés, Ethias prend également en compte les controverses, qui reflètent les événements au cours desquels l'émetteur a eu un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité, sociaux ou de gouvernance.

Cette méthodologie de notation ESG est appliquée par Ethias afin de permettre une hiérarchisation des PAI qui soit pertinente pour chaque secteur d'activité et pour chaque classe d'actifs.

La liste des facteurs ESG, la source des données et la matrice de pondération sont revues régulièrement afin de refléter au mieux l'analyse par Ethias des priorités PAI et de la qualité ESG des émetteurs.

Bien qu'un processus de sélection rigoureux de ces prestataires tiers soit appliqué en vue d'assurer des niveaux de surveillance appropriés, leurs processus et leur méthodologie ESG exclusive peuvent ne pas nécessairement prendre en compte tous les risques ESG et, par conséquent, l'évaluation par Ethias des principales incidences négatives sur le rendement du produit peut ne pas être entièrement exacte et des événements de durabilité imprévus peuvent nuire à la performance du portefeuille.

---

## **Politiques d'engagement**

Ethias a adopté une politique d'engagement dans laquelle elle cherche à améliorer les pratiques des émetteurs en tenant compte d'un objectif spécifique, pour le compte des positions en actions et en obligations du portefeuille d'investissement.

Cette politique d'engagement décrit le processus d'engagement d'Ethias ainsi que l'engagement d'Ethias à fournir une transparence et un reporting régulier sur les activités d'engagement, ainsi que la façon dont Ethias participe aux actions d'engagement collaboratif. A l'heure actuelle, les incidences négatives ne sont pas explicitement prises en considération dans cette politique.

Par ailleurs, Ethias a aussi adopté une politique de vote (en ce compris une synthèse de l'approche de vote d'Ethias), un autre aspect crucial de son actionnariat actif.

De plus amples informations sur les politiques d'engagement et de vote d'Ethias sont disponibles sur le site internet d'Ethias.

---

## **Références aux normes internationales**

En plus de son engagement (aligné sur l'accord de Paris) à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard sur ses actifs, Ethias est signataire des codes suivants :



- » Principes pour l'Investissement Responsable ([www.unpri.org](http://www.unpri.org))
- » Science Based Targets initiative
- » Climate Action 100+
- » Pacte Mondial des Nations Unies
- » Partnership for Biodiversity Accounting Financials (PBAF)
- » United Nations Principles for Sustainable Insurance (UN PSI)

Le lien entre le respect de ces normes et les PAI n'a pas encore été explicitement réalisé.

De même, à l'heure actuelle, aucun scénario climatique prospectif n'est utilisé.

---

### **Comparaison historique**

Pas d'application.

---